

LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU TROISIÈME TRIMESTRE 2011

Au troisième trimestre 2011, l'indicateur de tension sur le marché du travail, qui rapporte les offres d'emploi collectées par Pôle emploi aux entrées à Pôle emploi, baisse légèrement (-2 %), après être resté stable le trimestre précédent. Sur un an, ce ratio s'inscrit en hausse (+3 %). Par rapport au creux conjoncturel du 1^{er} trimestre 2009, l'indicateur de tension sur le marché du travail a progressé de près de 26 %, mais son niveau demeure encore 9 % en deçà de sa moyenne de longue période. La légère baisse de l'indicateur de tension ce trimestre s'explique par la relative atonie des offres d'emploi au troisième trimestre (+1 % ; +5 % sur un an) et la poursuite de l'augmentation des entrées à Pôle emploi (+2 % ; +2 % également sur un an). Sur un an les demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C continuent de s'accroître (+5 %) et l'écoulement annuel des demandes d'emploi diminue légèrement pour tous les grands domaines professionnels. Le redressement de la part des offres d'emplois durables (sur contrat de plus de 6 mois), amorcé début 2011, se poursuit.

Dans le domaine professionnel du bâtiment et des travaux publics, l'indicateur de tension sur le marché du travail diminue légèrement au 3^e trimestre 2011 (-2 %), après une pause le trimestre précédent. La légère diminution des flux d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi (-1 %) s'accompagne d'une faible hausse des flux d'entrées à Pôle emploi (+1 %). Les tensions dans le BTP demeurent à un niveau encore très inférieur à la moyenne de longue période (-30 %), dans un contexte de maintien à un niveau toujours très élevé des entrées à Pôle emploi sur ces métiers. La part des offres d'emplois durables (sur contrat de plus de 6 mois) se stabilise ce trimestre à un niveau relativement faible (36 %). Le taux d'écoulement annuel des demandes d'emploi diminue très légèrement à un rythme voisin de celui du trimestre précédent.

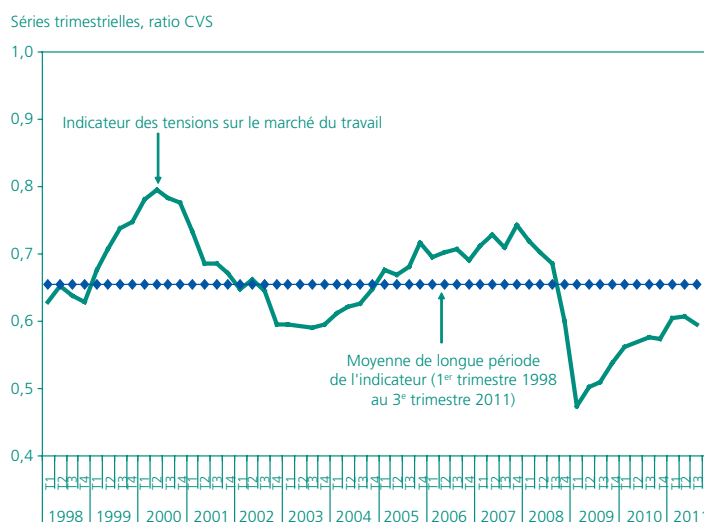
Au sein de ce domaine, les tensions n'augmentent au troisième trimestre 2011 que pour les « cadres du bâtiment et des travaux publics » (+5 %) et les « conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics » (+5 %). Les tensions sont en baisse notable pour les « ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction » (-10 %), les « ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment » (-7 %) et les « ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment » (-4 %). Sur un an, les tensions sur le marché du travail continuent de se redresser progressivement pour

presque toutes les professions du BTP excepté pour « les ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction » (-12 %) et les « ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment » (-8 %). Les hausses les plus importantes concernent « les cadres du bâtiment et des travaux publics » (+28 %), « les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des TP, et du béton » (+12 %), « les conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics » (+10 %) et les « techniciens et agents de maîtrise du BTP » (+9 %).

Dans les domaines industriels, l'indicateur de tension baisse au 3^e trimestre (-1 % et +19 % sur un an). Cette diminution fait suite à un 2^e trimestre 2011 déjà en quasi stagnation après huit trimestres de hausses soutenues. Ce léger repli résulte essentiellement de l'augmentation des entrées à Pôle emploi ce trimestre (+1 %), l'offre d'emploi industriel stagnant ce trimestre. L'indicateur de tension pour ce domaine reste à un niveau sensiblement supérieur à sa moyenne de longue période (+14 %) et comparable à celui observé au 3^e trimestre 2008, avant la crise. La part des offres d'emplois durables (41 %) progresse au même rythme qu'au trimestre précédent alors que le taux d'écoulement annuel des demandes d'emploi fléchit, également à un rythme voisin du 2^e trimestre 2011.

Les tensions continuent à augmenter encore dans certains domaines industriels, quoique souvent à un rythme légèrement inférieur à celui des trimestres passés, que ce soit pour les « ingénieurs et cadres techniques de l'industrie » (+11 % ce trimestre et +61 % sur l'année), dans la « maintenance » (+2 % ce trimestre et +12 % sur l'année) et « l'électricité et l'électronique » (+2 % ce trimestre et +30 % sur l'année). Dans le domaine de la « mécanique », les tensions sur le marché du travail se replient ce trimestre (-5 % alors qu'elles se sont accrues de 34 % sur un an). De même pour les « industries de process », l'évolution des tensions est de -2 % ce trimestre et +8 % sur un an.

Graphique 1 • Offres d'emploi collectées par Pôle emploi sur les entrées à Pôle emploi

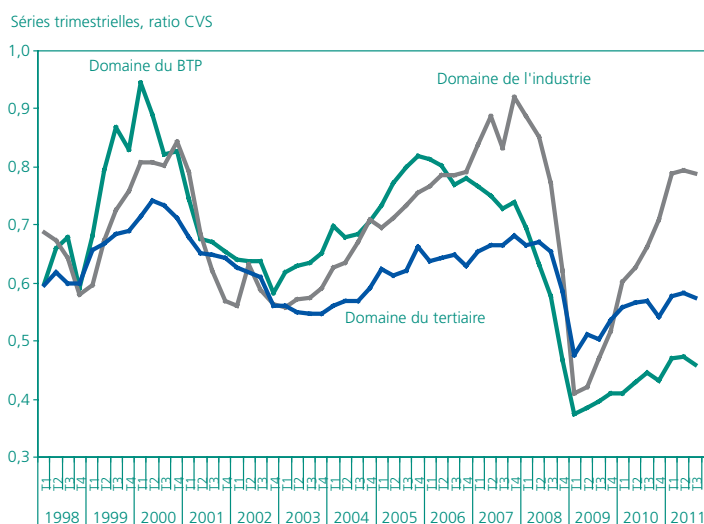


Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré).



Source : données marché du travail, Dares-Pôle emploi ; traitement Dares.

Graphique 2 • Offres d'emploi collectées par Pôle emploi sur les entrées à Pôle emploi par grands domaines professionnels

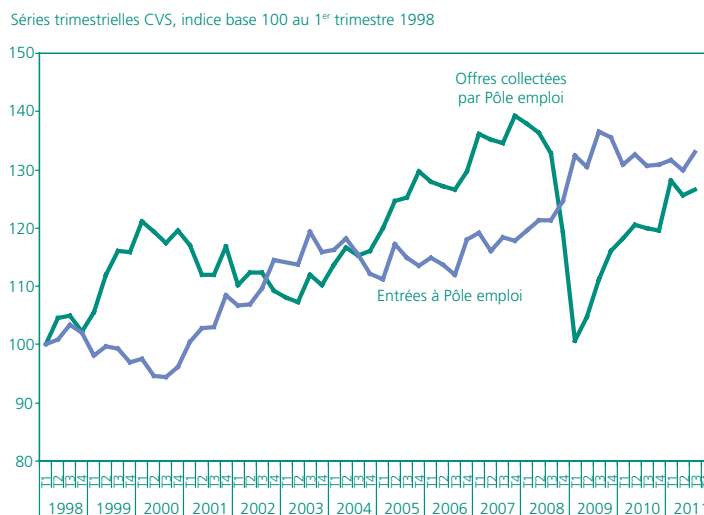


Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré).



Source : données marché du travail, Dares-Pôle emploi ; traitement Dares.

Graphique 3 • Offres d'emploi collectées par Pôle emploi et entrées à Pôle emploi



Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré).



Source : données marché du travail, Dares-Pôle emploi ; traitement Dares.

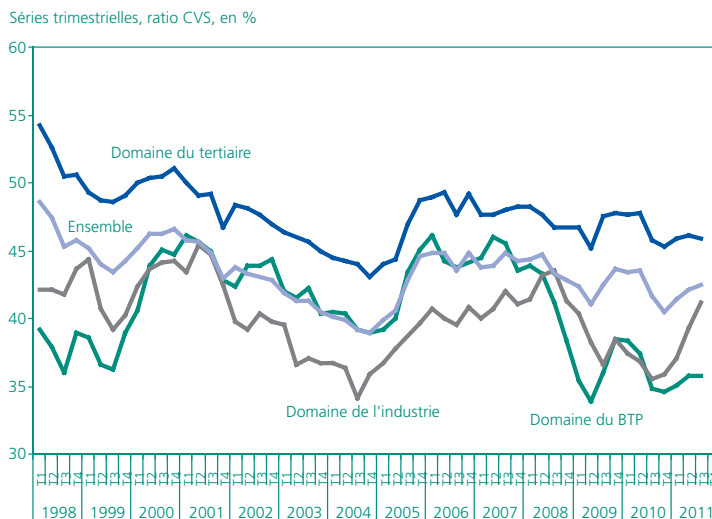
Dans les domaines du tertiaire, les tensions s'inscrivent en baisse au 3^e trimestre 2011 (-1 %) et ne demeurent qu'en légère hausse sur un an (+1 %). Si les domaines tertiaires ont moins souffert de la crise que les autres grands domaines professionnels, le rebond a été en moyenne plus limité. L'indicateur de tension de ce domaine reste *in fine* inférieur à sa moyenne de longue période (-7 %). La part des offres durables, structurellement plus élevée que dans les domaines du BTP et de l'industrie, est pratiquement stable depuis le 3^e trimestre 2010 (46 %). Le taux d'écoulement des demandes d'emploi diminue en revanche régulièrement depuis le 2^e trimestre 2010.

Par domaine professionnel, l'indicateur de tension évolue à la hausse de manière plus marquée ce trimestre dans « la banque et les assurances » (+6 %), les « services aux particuliers et aux collectivités » (+4 %) et « la communication, information, art et spectacle » (+3 %). Pour les autres domaines, la baisse des tensions est relativement importante ce trimestre pour « l'hôtellerie, restauration, alimentation » (-4 %) et pour la « santé, action sociale, culturelle et sportive » (-3 %).

Sur un an, les progressions les plus importantes des tensions concernent les domaines « des études, et de la recherche » (+42 %), de « la banque et des assurances » (+17 %), « l'informatique et des télécommunications » (+16 %), des « transports, logistique et tourisme » (+7 %) et enfin des « services aux particuliers et aux collectivités » (+5 %). À l'inverse, les tensions diminuent sur un an pour la « santé, action sociale, culturelle et sportive » (-7 %) et la « communication, information, art et spectacle » (-7 %) et stagnent pour « l'administration, gestion des entreprises », « l'hôtellerie, restauration, alimentation » et le « commerce ».

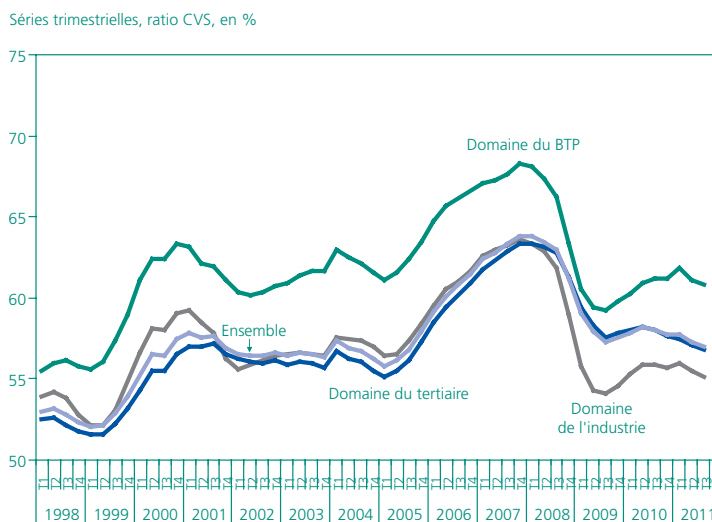
Nazih TABET, Xavier VINEY (Dares).

Graphique 4 • **Part des offres sur contrat à durée indéterminée ou sur contrat de plus de 6 mois dans l'ensemble des offres d'emploi collectées par Pôle emploi, par grands domaines professionnels**



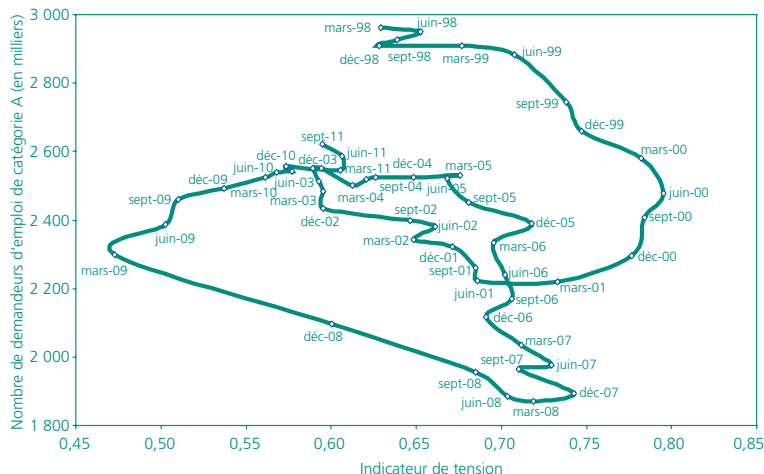
Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré).

Graphique 5 • **Taux d'écoulement annuel des entrées à Pôle emploi par grands domaines professionnels**



Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré).

Graphique 6 • **Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle emploi en fin de mois et indicateur de tension**



Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré).



Source : données marché du travail, Dares-Pôle emploi ; traitement Dares.



Source : données marché du travail, Dares-Pôle emploi ; traitement Dares.



Source : données marché du travail, Dares-Pôle emploi ; traitement Dares.

Zoom

Évolution des tensions par région :

La situation régionale au 3^e trimestre 2011 comparée à la situation moyenne sur 1998-2007

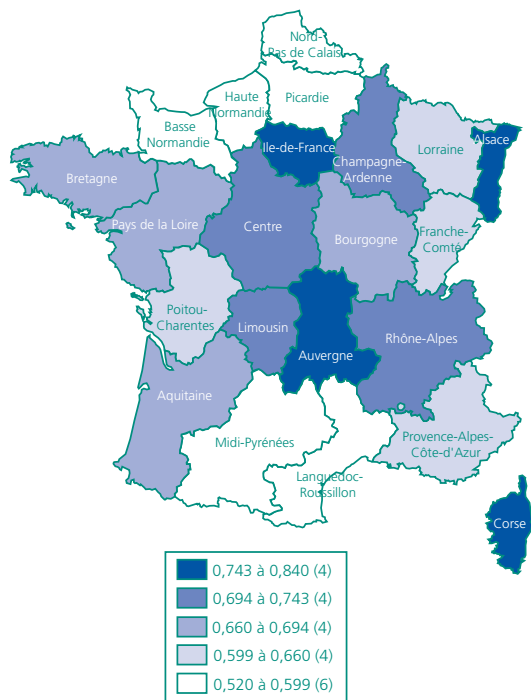
Les tensions sur le marché du travail, qui étaient globalement élevées dans toutes les régions françaises avant la crise économique et financière, ont diminué de façon spectaculaire entre le 4^e trimestre 2007 et le 1^{er} trimestre 2009, avant de se réorienter à la hausse jusqu'au 2^e trimestre 2011. Compte-tenu de l'ampleur de la chute des tensions sur le marché du travail, le niveau des tensions au 3^e trimestre 2011 reste inférieur à celui du 4^e trimestre 2007 pour toutes les régions de France métropolitaine même s'il est vrai qu'à cette date les tensions sur le marché du travail étaient plutôt élevées (point haut de la courbe d'évolution des tensions). Si l'on compare la situation actuelle à la moyenne de longue période avant crise (1998-2007), trois groupes de régions peuvent être distingués :

- Trois régions ont des tensions sur le marché du travail au 3^e trimestre 2011 légèrement supérieures ou égales à leur moyenne de longue période : le Centre, Midi-Pyrénées et la Provence-Alpes-Côte d'azur ;
- Cinq régions ont des tensions légèrement inférieures (de -3 % à -6 %) à la moyenne de longue période : la Bourgogne, la Basse-Normandie, la Corse, le Poitou-Charentes et la Picardie ;
- Quatorze régions ont des tensions sur le marché du travail bien inférieures à la moyenne de longue période d'avant crise. Ces régions sont par ordre croissant : les Pays de la Loire, Rhône-Alpes, l'Aquitaine, la Franche-Comté, la Haute-Normandie, la Bretagne, et surtout l'Auvergne, le Limousin, la Lorraine, la Champagne-Ardenne, le Languedoc-Roussillon, le Nord-Pas-de-Calais, l'Île-de-France et l'Alsace.

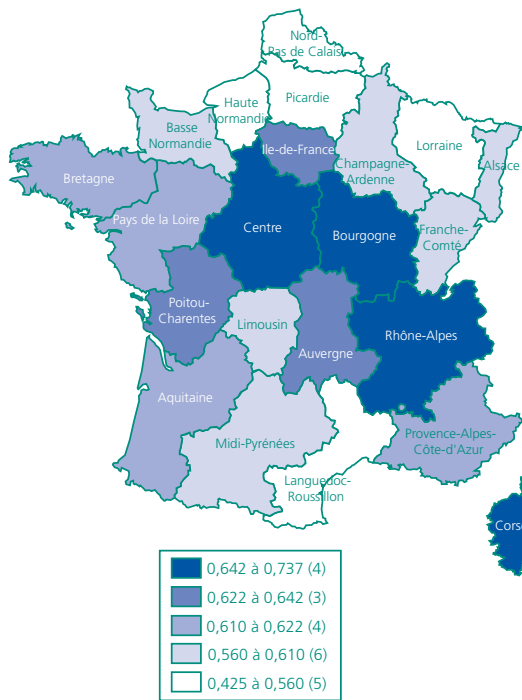
Par grand domaine les situations sont également relativement contrastées :

- Pour le domaine du BTP, toutes les régions françaises, sans exception, ont aujourd'hui des tensions très inférieures à celles enregistrées en moyenne sur la période 1998-2007 (entre -18 % et -45 %) ;
- Pour le domaine tertiaire, près d'un tiers des régions ont retrouvé un niveau de tension supérieur ou égal à la moyenne 1998-2007 : ce sont Rhône-Alpes, l'Aquitaine, la Provence Alpes-Côte d'Azur, la Corse, le Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Centre ;
- Enfin, pour les métiers industriels, les deux tiers des régions ont retrouvé un niveau de tension au 3^e trimestre 2011 supérieur à la moyenne de longue période 1998-2007. Les régions pour lesquelles le niveau de tensions reste sensiblement inférieur à son niveau moyen de longue période sont : la Franche-Comté, la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais, la Bretagne, le Limousin et surtout l'Alsace.

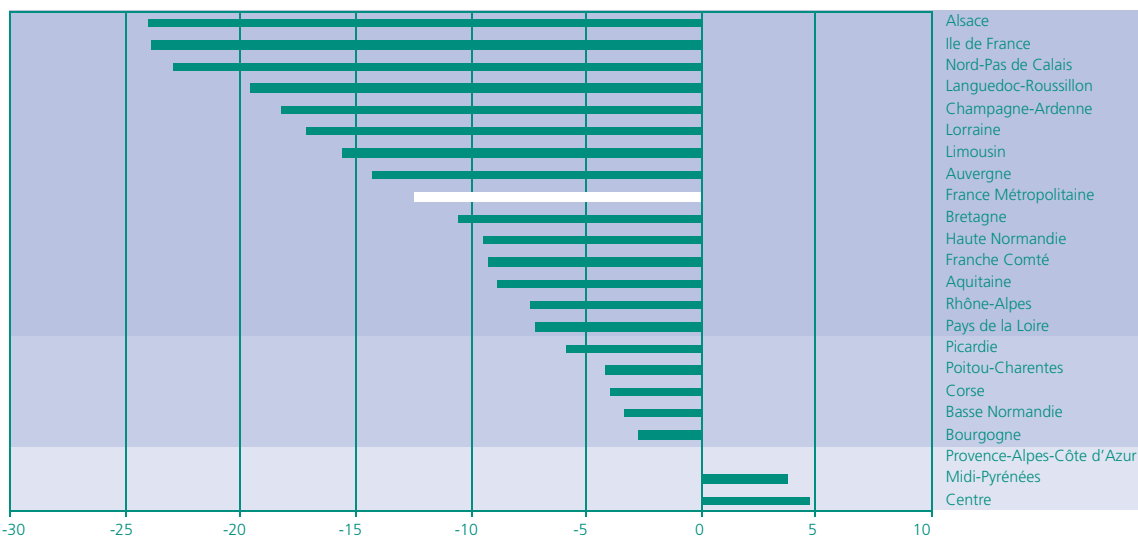
Les tensions moyennes régionales de 1998 à 2007



Les tensions régionales au 3^e trimestre 2011

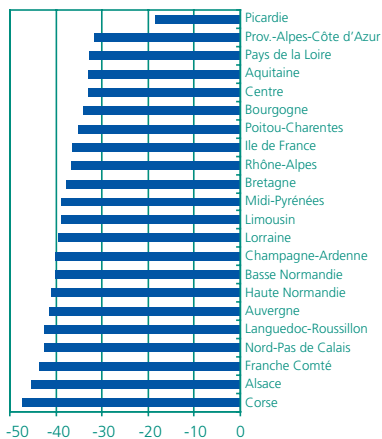


Écart entre le niveau des tensions au 3^e trimestre 2011 et le niveau moyen sur la période 1998-2007



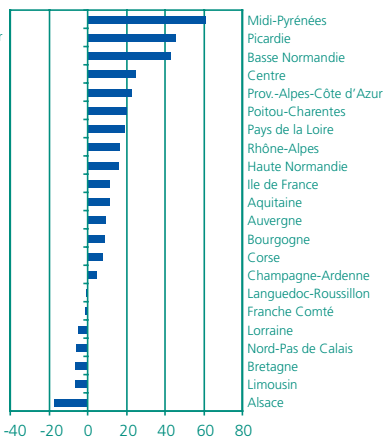
Écart entre le niveau des tensions au 3^e trimestre 2011 et les tensions moyennes sur la période 1998-2007

Domaine du BTP



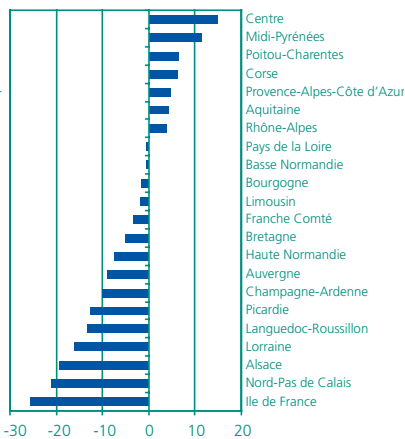
Écart en % entre les tensions au 3^e trimestre 2011 à la moyenne entre 1998 et 2007

Domaine de l'industrie



Écart en % entre les tensions au 3^e trimestre 2011 à la moyenne entre 1998 et 2007

Domaine du tertiaire



Écart en % entre les tensions au 3^e trimestre 2011 à la moyenne entre 1998 et 2007



Source : données marché du travail, Dares-Pôle emploi ; traitement Dares.

Familles et domaines professionnels *	Emploi moyen 2008-2010 (moyenne annuelle en milliers)	Taux moyen de demande d'emploi en 2010 (en %)	Évolution du stock des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C sur un an (en %)	Taux d'écoulement des demandes sur 1 an (CVS, %)	Contrats de plus de 6 mois parmi les offres du trimestre (CVS, %)	Évolution trimestrielle des offres collectées par Pôle emploi (CVS, %)	Évolution trimestrielle des entrées à Pôle emploi (CVS, %)	Ratio des offres collectées sur les entrées à Pôle emploi (séries CVS)		
								Au 3 ^e trimestre 2011	Par rapport au trimestre précédent (%)	Par rapport à l'année précédente (%)
A Agriculture, marine, pêche	407	17	8	56	9	-7	1	1,03	-7	-2
A1Z Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	313	19	8	55	8	-7	2	1,12	-7	-2
A2Z Techniciens et cadres de l'agriculture	62	6	9	63	57	4	3	0,27	2	-23
A3Z Marins, pêcheurs, aquaculteurs	32	9	-3	65	18	-10	-7	0,30	-7	-32
B Bâtiment, travaux publics	1 904	12	2	61	36	-1	1	0,46	-2	4
B0Z Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton	221	21	0	64	22	2	1	0,35	1	12
B1Z Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	114	6	6	54	21	-7	3	0,70	-10	-12
B2Z Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	399	10	2	60	32	-5	3	0,51	-7	-8
B3Z Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	137	21	2	65	34	1	1	0,28	0	3
B4Z Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment ..	533	14	2	59	33	-3	1	0,48	-4	2
B5Z Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	78	15	2	54	21	3	0	0,47	5	10
B6Z Techniciens et agents de maîtrise du BTP	286	6	3	60	64	3	2	0,91	1	9
B7Z Cadres du bâtiment et des travaux publics	137	6	1	62	84	4	1	0,61	5	28
C Électricité, électronique	251	5	-5	54	36	3	-1	1,03	2	30
C0Z Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	39	6	-1	53	22	20	5	1,08	12	18
C1Z Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	69	10	-4	52	29	-1	0	0,84	-4	35
C2Z Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	143	2	-9	59	56	0	-6	1,48	6	31
D Mécanique, travail des métaux	883	10	-6	56	37	-5	0	0,82	-5	34
D0Z Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	44	20	-13	58	31	-1	-3	0,71	-2	63
D1Z Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	119	11	-11	56	44	-4	-1	1,11	0	57
D2Z Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal ..	162	9	-6	56	30	-5	2	0,74	-7	23
D3Z Ouvriers non qualifiés de la mécanique	167	14	-1	58	33	-12	-2	0,59	-11	12
D4Z Ouvriers qualifiés de la mécanique	157	9	-2	50	29	-2	1	0,89	-2	25
D6Z Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	234	3	-16	62	61	-10	0	1,54	-6	74
E Industries de process	759	9	5	51	24	3	4	0,74	-2	8
E0Z Ouvriers non qualifiés des industries de process ..	232	17	5	50	13	1	3	0,67	-2	2
E1Z Ouvriers qualifiés des industries de process	309	5	6	51	30	4	4	0,92	1	10
E2Z Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	217	4	3	58	60	4	3	0,83	1	39
F Matériaux souples, bois, industries graphiques	347	9	3	54	34	3	-1	0,54	3	5
F0Z Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	27	19	1	55	21	-7	0	0,70	-7	16
F1Z Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	76	12	1	51	31	5	-3	0,42	8	5
F2Z Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	35	5	1	58	27	4	-5	0,82	7	15
F3Z Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	95	5	-1	57	44	-4	-5	0,38	-1	-2
F4Z Ouvriers des industries graphiques	77	8	8	52	36	12	4	0,63	11	-2
F5Z Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques	37	7	5	54	65	-8	12	0,45	-13	-6
G Maintenance	846	9	3	58	55	2	0	0,88	2	12
G0A Ouvriers qualifiés de la maintenance	236	12	8	52	32	5	-1	0,80	6	-2
G0B Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	193	10	0	63	61	2	-1	0,79	4	8
G1Z Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	416	7	0	60	66	-1	1	1,02	-2	25
H Ingénieurs et cadres de l'industrie	236	7	-4	60	80	9	-1	0,62	11	61
H0Z Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	236	7	-4	60	80	9	-1	0,62	11	61
J Transports, logistique et tourisme	1 910	12	4	55	29	1	2	0,61	-1	7
J0Z Ouvriers non qualifiés de la manutention	338	16	4	58	13	-3	3	0,64	-7	-1
J1Z Ouvriers qualifiés de la manutention	449	13	4	51	21	8	4	0,53	4	17
J3Z Conducteurs de véhicules	763	12	3	56	38	1	0	0,67	0	7
J4Z Agents d'exploitation des transports	95	11	0	54	59	2	-1	0,75	5	31
J5Z Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	180	9	8	60	46	7	2	0,43	4	7
J6Z Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	86	4	16	53	90	3	5	0,22	0	9

* Les principaux indicateurs : ratio offres collectées sur entrées (colonne 9), écoulement des demandes (colonne 5) part des offres d'emploi durable (colonne 6) concernent le trimestre de référence.

Familles et domaines professionnels *	Emploi moyen 2008-2010 (moyenne annuelle en milliers)	Taux moyen de demande d'emploi en 2010 (en %)	Évolution du stock des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C sur un an (en %)	Taux d'écoulement des demandes sur 1 an (CVS, %)	Contrats de plus de 6 mois parmi les offres du trimestre (CVS, %)	Évolution trimestrielle des offres collectées par Pôle emploi (CVS, %)	Évolution trimestrielle des entrées à Pôle emploi (CVS, %)	Ratio des offres collectées sur les entrées à Pôle emploi (séries CVS)		
								Au 3 ^e trimestre 2011	Par rapport au trimestre précédent (%)	Par rapport à l'année précédente (%)
L Gestion, administration des entreprises	2 366	12	6	54	44	2	2	0,51	0	-2
LOZ Secrétaires.....	470	20	6	54	51	0	1	0,42	-4	-5
L1Z Employés de la comptabilité.....	370	6	5	56	54	2	2	0,62	1	5
L2Z Employés administratifs d'entreprise.....	422	18	7	52	23	4	2	0,74	1	-6
L3Z Secrétaires de direction	165	15	2	55	65	-1	-1	0,34	2	5
L4Z Techniciens des services administratifs, comptables et financiers.....	355	3	6	55	65	1	3	0,68	-2	8
L5Z Cadres des services administratifs, comptables et financiers.....	584	7	4	57	76	-1	1	0,32	-2	12
M Informatique et télécommunications	533	7	-3	60	79	0	2	0,68	-1	16
M0Z Employés et opérateurs de l'informatique	37	11	-2	64	69	-5	7	0,52	-13	11
M1Z Techniciens de l'informatique	172	11	-3	59	69	0	1	0,67	-2	12
M2Z Ingénieurs de l'informatique.....	325	4	-4	60	94	2	1	0,78	4	24
N Études et recherche.....	361	4	-4	64	81	-1	0	0,27	-1	42
NOZ Personnels d'études et de recherche	361	4	-4	64	81	-1	0	0,27	-1	42
Q Banque et assurances	775	3	5	60	70	5	0	0,75	6	17
Q0Z Employés de la banque et des assurances	291	4	6	61	62	5	-2	0,84	4	15
Q1Z Techniciens de la banque et des assurances.....	212	3	3	62	87	5	-1	0,78	5	13
Q2Z Cadres de la banque et des assurances	272	2	4	56	75	60	5	0,26	35	83
R Commerce	2 789	12	4	60	57	0	2	0,56	-1	0
R0Z Caissiers, employés de libre service.....	300	22	5	60	23	1	2	0,59	-1	-4
R1Z Vendeurs.....	852	16	6	61	50	2	2	0,48	0	-3
R2Z Attachés commerciaux et représentants	543	8	-2	62	90	-1	0	0,99	0	6
R3Z Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	576	2	3	58	72	2	0	0,86	4	19
R4Z Cadres commerciaux et technico-commerciaux	518	14	3	58	87	-4	1	0,46	-4	7
S Hôtellerie, restauration, alimentation.....	934	15	8	64	49	-1	3	0,82	-4	-1
S0Z Bouchers, charcutiers, boulangers	250	7	6	64	66	-5	4	0,73	-9	-3
S1Z Cuisiniers	329	20	10	63	50	1	4	0,88	-1	-2
S2Z Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration.....	355	16	6	66	44	-3	3	0,77	-5	1
T Services aux particuliers et aux collectivités...	3 011	12	7	54	46	6	3	0,47	3	5
TOZ Coiffeurs, esthéticiens	223	12	8	64	65	9	1	0,47	7	9
T1Z Employés de maison.....	249	22	5	54	55	7	1	0,56	5	6
T2A Aides à domicile et aides ménagères	526	7	13	55	54	6	6	0,39	0	6
T2B Assistantes maternelles	430	15	12	49	68	9	4	0,32	1	7
T3Z Agents de gardiennage et de sécurité	205	18	4	56	52	-2	0	0,65	-2	4
T4Z Agents d'entretien	1 243	11	3	56	22	9	1	0,48	6	6
T6Z Employés des services divers.....	136	2	30	49	29	6	4	0,89	2	30
U Communication, information, art et spectacle	505	18	3	46	20	5	2	0,40	3	-7
U0Z Professionnels de la communication et de l'information	150	18	7	56	50	7	3	0,19	3	-6
U1Z Professionnels des arts et des spectacles.....	355	18	2	42	15	5	0	0,51	4	-6
V Santé, action sociale, culturelle et sportive	2 070	6	11	60	44	0	3	0,73	-3	-7
V0Z Aides-soignants.....	531	5	8	62	50	-7	2	0,55	-8	-6
V1Z Infirmiers, sages-femmes.....	535	1	6	73	63	-1	4	1,37	-5	-11
V3Z Professions para-médicales.....	364	4	6	60	63	-2	2	0,63	-2	6
V4Z Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	301	8	10	57	48	0	4	0,52	-4	-11
V5Z Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants.....	339	13	15	58	33	9	5	0,84	-1	-9
TOTAL de ces familles professionnelles.....	20 887	11	5	57	43	1	2	0,59	-2	3
AGR Agriculture, marine, pêche.....	407	17	8	56	9	-7	1	1,03	-7	-2
BTP Bâtiment, travaux publics	1 904	12	2	61	36	-1	1	0,46	-2	4
IND Industrie.....	3 321	10	0	55	41	0	1	0,79	-1	19
TER Tertiaire	15 255	26	6	57	46	2	2	0,58	-1	1

* Les principaux indicateurs : ratio offres collectées sur entrées (colonne 9), écoulement des demandes (colonne 5) part des offres d'emploi durable (colonne 6) concernent le trimestre de référence.

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la Dares)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.
Téléphone Publications : 01 44 38 22 60 ou 61 / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr
Rédactrice en chef : Marie Ruault. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton - Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.
Conception graphique : Ministère du travail, de l'emploi et de la santé - Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.
Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr
Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128.



DÉFINITIONS, NOMENCLATURES, SOURCES ET INDICATEURS

Familles et domaines professionnels (FAP - version 2009)

La nomenclature des familles professionnelles (FAP) permet d'analyser simultanément les données de l'emploi et du chômage par métier. Cette nomenclature rapproche le ROME « Répertoire opérationnel des métiers et des emplois », utilisé par Pôle emploi pour classer les offres et les demandes d'emploi, des PCS « professions et catégories socioprofessionnelles », nomenclature utilisée par l'Insee dans ses enquêtes.

Depuis le 1^{er} trimestre 2010, la Dares a fait évoluer la nomenclature des FAP pour intégrer le changement de ROME intervenu fin 2009 (version ROME V3). La nomenclature des familles professionnelles FAP-2009 sera désormais utilisée dans cette publication. Les données antérieures ont été rétro-polées en nouvelle nomenclature pour permettre l'étude de statistiques sur longue période.

La conversion s'est appuyée sur une table de correspondance théorique très détaillée, qui a été appliquée aux fichiers d'offres et de demandes, permettant ainsi d'établir des clés de répartition des codes Rome-V2 vers les codes Rome-V3 et des anciennes familles professionnelles aux nouvelles. Néanmoins, certaines appellations nouvelles en Rome V3 n'existaient pas dans le Rome précédent et n'ont donc pu trouver leur origine dans la nomenclature précédente. L'évolution trimestrielle de certaines familles professionnelles peut ainsi être impactée par l'inclusion de ces postes « nouveaux » : par exemple, une montée très importante mais non significative des tensions est observée au 1^{er} trimestre 2010 dans la famille « F4Z les ouvriers des industries graphiques », liée simplement à l'introduction d'une nouvelle appellation « agent de mise sous pli » dans le ROME, dont les effectifs sont importants.

Par ailleurs, les caractéristiques de certaines familles professionnelles ont parfois été modifiées lors du changement de nomenclature, tout en présentant un intitulé proche ou identique. Les publications sur les tensions sur le marché du travail en nouvelle nomenclature des familles professionnelles (FAP 2009) à partir du 1^{er} trimestre 2010 ne sont donc pas directement comparables à celles utilisant l'ancienne nomenclature (FAP 2003) jusqu'au 4^e trimestre 2009.

Avec les nomenclatures FAP-2009, les métiers sont regroupés en 87 familles professionnelles, elles-mêmes rassemblées dans 22 domaines professionnels.

Dans cette publication, 13 familles professionnelles ne sont pas prises en compte en raison de données peu significatives de Pôle emploi : les agriculteurs-éleveurs, les artisans, les dirigeants d'entreprises, les cinq familles professionnelles de la fonction publique, les patrons d'hôtels-café-restaurants, les médecins, les enseignants et formateurs ainsi que les professionnels de la politique et le clergé. Les domaines professionnels pris en compte sont aussi regroupés en quatre grandes catégories : l'agriculture (A), le bâtiment (B), l'industrie (C, D, E, F, G, H) et le tertiaire qui rassemble les autres domaines professionnels (J, L, M, N, Q, R, S, T, U, V), voir tableau des pages 6 et 7.

Se reporter également au site du ministère du travail :

http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/FAP-2009_Introduction_et_table_de_correspondance.pdf

Les sources

• L'enquête Emploi de l'Insee

L'enquête Emploi est réalisée chaque trimestre par l'Insee auprès de 70 000 personnes de 15 ans ou plus sur l'ensemble de la France métropolitaine jusqu'à l'année 2008. L'échantillon a été renforcé depuis et compte 105 000 personnes répondantes mi-2010.

• Voir la présentation détaillée sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

• Les statistiques mensuelles des demandes et des offres d'emploi collectées par Pôle emploi

À partir des fichiers de gestion de Pôle emploi, ces statistiques portent sur les demandes et les offres d'emploi. Elles comptabilisent les stocks en fin de mois et les flux du mois : inscriptions et sorties des listes pour les demandes, enrégistrement et sorties pour les offres. Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont classés en catégories statistiques selon la pratique d'une « activité réduite » au cours du mois écoulé, sa durée, ainsi que selon l'obligation ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

La **catégorie A** correspond aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi.

Les **catégories B et C** correspondent aux demandes d'emploi tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé au cours du mois une activité réduite de 78 heures ou moins (catégorie B) ou de plus de 78 heures (catégorie C). Les catégories A, B, C regroupent tous les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi qu'ils aient ou non exercé une activité réduite au cours du mois écoulé.

Les **catégories D et E** concernent des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, soit parce qu'ils sont en stage, formation, maladie (catégorie D), soit parce qu'ils sont en emploi (catégorie E).

• Pour plus de détails se reporter au site internet du ministère du Travail : <http://www.travail.gouv.fr> (rubriques Statistiques / Chômage)

Se reporter également au site internet de Pôle emploi : <http://www.pole-emploi.fr>

Les indicateurs

• **L'emploi** : nombre de personnes en emploi au sens du Bureau international du travail, en moyenne sur les 3 dernières années civiles disponibles (source : enquête Emploi de l'Insee).

• **Le taux de demande d'emploi** est un indicateur de chômage par famille professionnelle. C'est le ratio des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (de la dernière année civile disponible) sur la somme de l'emploi moyen (des 3 dernières années civiles disponibles) et des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (de la dernière année civile disponible).

• **Évolution du stock de demandes d'emploi** : taux d'évolution sur un an du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories A et B et C.

• **Le taux d'écoulement annuel des demandes d'emploi** mesure l'importance des sorties des listes de demandeurs d'emploi. Une valeur élevée de ce taux indique qu'une forte proportion des demandeurs d'emploi entrés dans l'année à Pôle emploi ou présents un an avant est sortie des listes dans les douze mois. Chaque trimestre, cet indicateur est calculé comme le rapport entre les sorties des listes au cours des douze derniers mois (mesuré par la variation sur un an du stock de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi additionné du flux d'entrées à Pôle emploi au cours des douze derniers mois) sur le nombre de demandeurs d'emploi susceptibles de sortir des listes au cours des douze derniers mois (mesuré par la somme du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi douze mois auparavant et du flux d'entrées à Pôle emploi au cours des douze derniers mois). Cet indicateur est calculé sur l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C.

Il est calculé sur l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C.

• **La part des contrats durables (CDI ou CDD de plus de six mois) parmi les offres collectées durant le trimestre** permet d'apprécier la qualité des offres confiées par les employeurs à Pôle emploi selon les familles professionnelles.

• **Évolution des flux d'offres collectées** par Pôle emploi au cours des trois derniers mois. Pour apprécier l'évolution de ces flux par rapport au trimestre précédent, la série est corrigée des variations saisonnières.

• **Évolution des entrées** à Pôle emploi aux cours des trois derniers mois (série corrigée des variations saisonnières).

• **Offres collectées sur demandes enrégistrées** par Pôle emploi : ratio du flux d'offres collectées durant les trois derniers mois sur les demandes enrégistrées à Pôle emploi durant la même période. Ces données sont corrigées des variations saisonnières et comparées à celles du trimestre précédent. Elles sont également comparées à celles du même trimestre de l'année précédente. La comparaison du niveau de ce ratio entre familles professionnelles n'est pas aisée car, selon les métiers, les modes de recrutement et le recours à des offres d'emploi déposées à Pôle emploi diffèrent.

• **Moyenne de longue période** : moyenne sur la période couverte par les graphiques de ce « Dares Indicateurs » .

Les principaux sigles utilisés : **DEE** = Demandes d'emploi enrégistrées

OEE = Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

CDI = Contrat à durée indéterminée

Séries CVS = séries corrigées des variations saisonnières

Tension = OEE/DEE

CDD = Contrat à durée déterminée

Offre d'emploi durable = offre d'emploi sur des contrats de type CDI ou CDD de plus de 6 mois

Corrections des variations saisonnières :

Chaque trimestre, les séries brutes sont complétées par le point additionnel du trimestre en cours et les séries CVS sont recalculées. Ainsi, les évolutions commentées se rapportent aux séries en cours et non pas à celles de la précédente publication. Les différentes séries brutes (OEE, DEE, Tension...) sont désaisonnalisées séparément et à tous les niveaux d'agrégation pour la France métropolitaine (FAP, domaines, domaines regroupés et globalement) ainsi que globalement pour chaque région.